

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr



Liste des pièces adressées le 25/02/2020

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2020

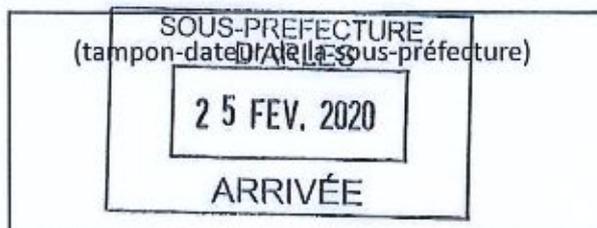
2020.019 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LE PETR DU PAYS D'ARLES ET L'ASSOCIATION « ENTRE ALPILLES CRAU CAMARGUE » AU TITRE DE 2020

<p>Nombre d'élus en exercice : 24 sièges</p> <p><u>Suffrages</u> : 15 présents dont 3 suppléants Absents : 12 Procurations : 3 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Convocation du 14.02.2020</p>	<p><u>Etaient présents</u> :</p> <p>ACCM : Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant) ;</p> <p>CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Gérard GARNIER (suppléant) ;</p> <p>TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),</p> <p><u>Etaient excusés</u> :</p> <p>ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,</p> <p>CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI, Monsieur Jean MANGION,</p> <p>TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI, Monsieur Max GILLES,</p> <p><u>Avaient donné procuration</u> : Monsieur Bernard DUPONT à Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Jean MANGION à Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Jean-Claude MARTARELLO à Monsieur Christian CHASSON</p>
---	---

Fait à Arles le 25 février 2020

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



Contexte

Créé par arrêté préfectoral du 5 septembre 2007, le Pays d'Arles est structuré depuis le 02 octobre 2017 en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural par transformation du Syndicat mixte du Pays d'Arles. Au titre de la compétence et missions qu'il exerce en vertu de ses statuts, le PETR élabore et suit le projet de territoire du PETR en partenariat et pour le compte des EPCI qui le composent, définissant les conditions de son développement économique, écologique, touristique, culturel, social et les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace et de promotion de la transition écologique ou toute autre question d'intérêt territorial. Le PETR est également compétent pour fédérer et coordonner les actions portées par des acteurs publics et privés du territoire dans les domaines des missions du PETR et mettre en cohérence, accompagner et soutenir ces actions auprès des partenaires extérieurs.

Les élus du Pays d'Arles ont souhaité depuis 2010 confier au syndicat mixte du Pays d'Arles, une mission centrée sur la thématique de l'agriculture, afin de définir une stratégie de soutien à ce secteur majeur pour notre territoire. Un diagnostic agricole à l'échelle du Pays d'Arles a été réalisé en 2012 puis une Charte agricole du Pays d'Arles, travaillée en concertation avec les acteurs du territoire, a été adoptée en 2017.

Intitulée « Le Pays d'Arles, un bassin de production de qualité pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires de demain », la Charte agricole poursuit l'ambition de conforter notre agriculture de qualité, identitaire et diversifiée, afin d'une part d'en faire bénéficier les habitants du grand territoire (qui comprend le Pays d'Arles, la Métropole, les grandes agglomérations limitrophes), mais aussi au plan national et international, et d'autre part de favoriser la création et le maintien d'emplois locaux durables.

Une des orientations de la Charte agricole consiste à re-territorialiser la gouvernance alimentaire, et à créer de façon concrète un système alimentaire territorialisé vertueux, de la terre à l'assiette. La loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt prévoit un cadre adapté à cette ambition : les projets alimentaires territoriaux (PAT). En conséquence, les 3 intercommunalités du Pays d'Arles ont confié au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles par délibération n° 2016.025 du 27 juillet 2016 la mission d'élaborer un projet alimentaire territorial en co-pilotage avec la Métropole Aix Marseille Provence, permettant d'associer à une échelle cohérente le bassin de production du Pays d'Arles et le bassin de consommation métropolitain. Il s'agit de construire une politique publique de l'alimentation en associant toutes les parties prenantes, dans le but final de faciliter pour tous la consommation locale de produits locaux de qualité. L'alimentation devient ainsi un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur le territoire : les politiques foncières et d'urbanisme, économiques, sociales, environnementales, de santé publique...

L'élaboration du PAT est co-financé par la DRAAF et la DREAL, la Région Sud et le Département des Bouches-du-Rhône. De nombreux acteurs du territoire, publics et privés, sont associés à l'élaboration de cette politique. Une demande de reconnaissance nationale déposée en décembre 2019 est actuellement à l'étude par les services de l'Etat. Une phase déterminante de co-construction du PAT arrive à son terme, les élus ont pu valider le diagnostic alimentaire, la gouvernance, la stratégie et les premières actions prévisionnelles par délibération n°19.034 du 16 décembre 2019.

Ces stratégies guident les missions assurées par le pôle agriculture et alimentation du PETR du Pays d'Arles en termes d'animation et de mise en œuvre opérationnelle. Aujourd'hui identifié sur le territoire comme étant un acteur du développement agricole et alimentaire local, le PETR participe au déploiement de projets

locaux. En effet le Pays d'Arles représente une échelle cohérente et pertinente pour certaines dynamiques, de par l'impact, le potentiel de déploiement et la pluralité des parties prenantes engagées.

La Charte agricole du Pays d'Arles et la déclinaison du Projet alimentaire sur le Pays d'Arles constituent le volet agricole et alimentaire du projet de territoire.

Considérant la formalisation d'un plan d'action de la mission agriculture –alimentation du PETR pour l'année 2020 et du budget attendant, approuvé par délibération n° 2020.005 du Conseil syndical du 21 février 2020 ;

Considérant que l'action « », portée par la SICA abattoirs de Tarascon est inscrite au plan d'action 2020 de la mission agriculture et alimentation ;

Considérant la convention de participation financière annexée qui définit le maître d'ouvrage, le libellé de l'action, ses objectifs, moyens et calendrier de réalisation, le montant et les modalités de la participation financière du PETR, soit en synthèse :

Porteur de projet : Association « Entre Alpilles Crau et Camargue »

Intitulé de l'action : Création d'outils collectifs de promotion et de valorisation des produits sous signes de qualité du Pays d'Arles

Description du projet :

L'association « Entre Alpilles Crau et Camargue » est née en mars 2019 et vise à promouvoir les produits des 6 Organismes de Défense et de Gestion de produits sous signe sur le Pays d'Arles (AOP Taureau de Camargue, AOP Vin de la Vallée des Baux de Provence, AOP Huile d'olive de la Vallée des Baux de Provence, AOP Foin de Crau, IGP / Label Rouge Agneau de Sisteron et IGP Riz de Camargue), et réunit plus de 1 200 producteurs sur le territoire du Pays d'Arles.

En complément des actions de promotion déjà réalisées par le collectif : participation et présence sur des salons, commercialisation de paniers, etc. l'association a besoin de renforcer ses outils de communication et de pédagogie, à destination du grand public.

Le projet consiste à soutenir le collectif dans la création d'outils et d'animations spécifiques :

- Un puzzle-carte des ODG pour identifier les territoires et les productions associées ;
- Un livre de recettes joint aux paniers et produits qui émane d'une demande de consommateurs ;
- Un film « spot » pour diffusions lors d'animations, de salons...
- La conception de formations et informations « produits labellisés » à destination des établissements scolaires ; Par exemple organiser des journées pédagogiques sur exploitations ou au sein des ODG ;
- L'assiette à la carte, qui consiste en la réalisation d'un menu qui serait composé à partir des produits labellisés. Travail conjoint avec l'association "le Conservatoire des Cuisines Grand Sud" pour impliquer des chefs. Cet outil est envisagé en complément d'animations et d'événements pour adultes ou enfants.

Un plan de financement a été défini, auquel le PETR propose de contribuer comme suit :

- Coût total : 14 830€ TTC
- Montant accordé par le PETR : 11 800 € TTC

Je vous invite, mes chers collègues, à bien vouloir :

- 1° – **APPROUVER**, les termes de la convention de participation financière annexée à la présente délibération ;
- 2° - **APPROUVER** les plans de financement du projet ;
- 3° – **AUTORISER** le PETR à apporter une participation financière au projet exposé dans la convention ;
- 4° – **AUTORISER**, Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du PETR du Pays d'Arles ladite convention et tout autre document contractuel relatif à celle-ci ;
- 5° - **PRÉCISER** que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le Président

